



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 36846

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les dons sanguins. En effet, l'autosuffisance des dons, sur le plan national, est satisfaisante, mais les dons restent très insuffisants dans le département des Alpes-Maritimes. Le nombre de poches prélevées en 2002 s'élevait à 19 756, et à 21 227 en 2003, soit une augmentation de 7,4 %. Cette augmentation est essentiellement liée à la reprise de collectes mobiles, rendues possible par la mise à disposition de l'ESF d'une équipe supplémentaire et d'un véhicule de prélèvement. Toutefois, il manquait encore 17 500 poches de sang en 2003 dans ce seul département. Les associations de donneurs de sang ont constaté que des villes et villages de zones rurales ne sont plus prélevés. Par ailleurs, un sondage réalisé en 2003 par l'UD 06 auprès de 500 donneurs montre très clairement que 60 % d'entre eux ne se déplaceront jamais dans l'un des trois sites fixes du département pour donner leur sang. Il apparaît donc essentiel d'aller vers les Français via des collectes mobiles. Il souhaite par conséquent connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin de sensibiliser nos concitoyens aux dons de sang et de faciliter les collectes.

Texte de la réponse

En juin 2004, deux régions françaises continuent à collecter moins de produits sanguins labiles que ne l'exigeraient les besoins de la distribution pour les malades. La fluidité des échanges assurés par l'existence d'un établissement national unique en charge du dispositif transfusionnel et l'autosuffisance nationale pallient ces déficits régionaux. En PACA et en Corse, ces difficultés s'expliquent par des facteurs géographiques (existence de grandes agglomérations), démographiques (moyenne d'âge de la population significativement supérieure à la moyenne nationale), par une forte médicalisation, par de forts flux touristiques périodiques et par une plus forte prévalence de certaines maladies transmissibles. Depuis l'année 2000, en étroite partenariat avec les représentants des donneurs de sang bénévoles tant au niveau régional que départemental et local, le dispositif de prélèvement a été rendu plus performant. L'organisation a été modifiée pour coller au mieux avec les attentes des donneurs, une équipe mobile de prélèvement et une unité mobile de prélèvement (camion) ont été transférés. Les résultats de l'année 2003 ont atteint les objectifs prévus. Le premier semestre 2004 s'annonce favorable et des objectifs légèrement en hausse sont programmés pour l'année 2005, actant une croissance limitée mais réelle des prélèvements dans les Alpes-Maritimes. Toutefois, il appartient aux responsables locaux de la transfusion d'optimiser au mieux les ressources mises à leur disposition pour effectuer ces prélèvements. Ces ressources sont actuellement suffisantes pour assurer une couverture convenable du territoire. Certaines collectes ont été regroupées et les donneurs sont appelés à rejoindre les sites fixes dans lesquels, en particulier pour les dons d'aphérèse de plaquettes et de plasma, leur sécurité et leur confort sont assurés au mieux. Dans l'état actuel de l'approvisionnement dans ce secteur, une évolution significative des moyens mis à disposition de l'établissement Alpes-Méditerranée ne paraît pas opportune. Par contre, les actions de sensibilisation et de fidélisation vont se poursuivre et se développer en liaison avec les associations de donneurs et en particulier en direction des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36846

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2443

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7815